

Vœu à la Maire de Paris présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif à la scolarisation obligatoire en maternelle des enfants de 3 ans.

Considérant les annonces du Président de la République le 27 mars 2018 lors des assises de l'école maternelle ;

Considérant en particulier la scolarisation obligatoire des enfants à partir de 3 ans dès la rentrée de septembre 2019 ;

Considérant qu'une telle mesure, va modifier

- Le nombre d'élèves dans les écoles maternelles, en particulier à Paris ;
- Le rythme quotidien de tous ces enfants qui devront être présents en classe toute la journée.

Considérant les dispositifs scolaires existants, notamment la scolarisation des très petites sections à partir de 2 ans (TPS) ;

Considérant qu'au-delà des enjeux importants de la scolarisation des enfants de 3 ans, se posent aussi les questions de propreté, d'autonomie, de sieste ;

Considérant les effectifs nécessaires, tant sur le temps scolaire, que périscolaire, en particulier les AVS et les ATSEM, pour contribuer à un accueil de qualité dans le respect des compétences de chacun ;

Considérant qu'en 2015-2016, la Mission d'information et d'évaluation dédiée à la politique périscolaire parisienne avait pointé les problèmes d'organisation des temps en maternelle, et avait notamment préconisé de « Généraliser une offre d'activités pour les petites sections et très petites sections, qui assure une alternance d'activités, de repos ou de jeux (contes, chants, dessins...) afin de respecter au mieux le rythme de chaque enfant, notamment ses besoins de sommeil, et préserver le temps du goûter. » ;

Considérant, après concertation avec les directeurs et les Responsables éducatifs ville (REV), les propositions et les alertes pour les écoles maternelles transmises à la Maire de Paris, et notamment : la fatigue des enfants, le caractère inadapté et décalé des temps et activités périscolaires, la nécessité d'harmoniser les horaires quotidiens ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e demandent à la Maire de Paris :

- **De réunir avant l'été, en lien avec le Rectorat de Paris, les maires d'arrondissement afin d'exposer les conséquences quantitatives et organisationnelles d'une telle réforme aussi bien sur le temps scolaire que périscolaire ;**
- **De présenter les mesures envisagées par la Ville, notamment dans le cadre d'un « Livre blanc de la maternelle à Paris », reprenant les propositions de tous les acteurs concernés, les préconisations de la MIE de 2016 restées à ce jour sans suite, et des maires d'arrondissement, présidents de caisse des Ecoles ;**
- **De consulter les conseils d'écoles sur l'opportunité d'une refonte des temps et rythmes scolaires et périscolaires ;**
- **D'expérimenter, à partir des ressources existantes, la création d'un service municipal de gardes d'enfants agréées à domicile, pour aller chercher les enfants de maternelle à 16h30 et les garder jusqu'à 19h, et dont le coût pour les familles pourrait être indexé sur leur tarif périscolaire, en fonction du quotient familial.**